

A l'attention du responsable métrologie ou gestionnaire du parc de mesure

Règle de décision pour l'évaluation de la conformité pour nos certificats DAkKS

Cher client,

Comme déjà annoncé dans nos différentes News, les règles d'évaluation de la conformité pour nos certificats DAkKS ont été modifiées depuis le 19.09.2020. Si vous nous avez déjà fait part de vos choix concernant la règle de décision pour l'évaluation de la conformité de votre équipement, vous n'êtes pas concerné par ce changement et pouvez ignorer ce courrier. Les règles de décision pour les certificats d'étalonnage COFRAC restent inchangées.

Jusqu'à présent, l'évaluation de la conformité de votre équipement concernant les étalonnages DAkKS a été réalisée selon les règles de décision de la directive DAkKS-DKD-5 (voir Fig.1). Cette directive a été abandonnée et sera retirée le 30 novembre 2020. À l'avenir, les étalonnages DAkKS effectués par Testo Industrial Services pourront être évalués selon les règles de décision **niveau de confiance élevé** ou **niveau de confiance faible** (voir Fig.1).

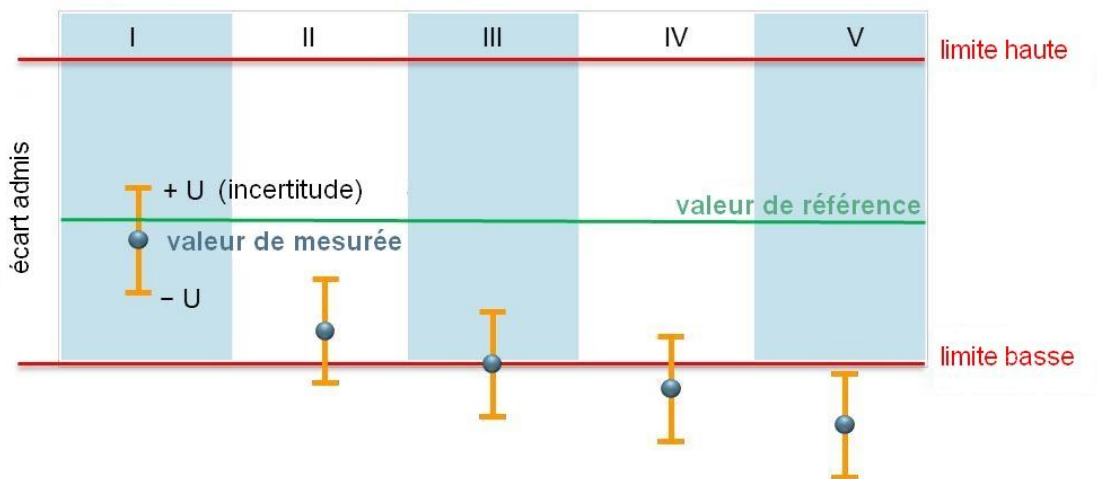
Vous avez le choix :

Selon l'ancienne règle de décision (DAkKS-DKD-5), la conformité des résultats d'étalonnage ne pouvait en partie pas être évalué car les résultats de mesure pouvaient se trouver dans la zone de doute. Selon les nouvelles règles, la déclaration est désormais effectuée sans ambiguïté!

- Règle de décision : **Niveau de confiance Elevé** (prise en compte des incertitudes d'étalonnage)
- Règle de décision : **Niveau de confiance Faible** (non prise en compte des incertitudes d'étalonnage)

Déclaration de conformité @ TIS :

✓ – conforme X – non conforme O – sans évaluation



old	✓	O	O	X	X	DAkKS-DKD-5
new	✓	X	X	X	X	Niveau de confiance élevé
new	✓	✓	✓	X	X	Faible niveau de confiance

Sans information complémentaire de votre part, votre équipement de mesure sera évalué selon la règle **Niveau de confiance Elevé**. Cela peut augmenter le nombre d'équipements déclarés non conformes.

Dans la pratique en fonction de certaines grandeurs, l'incertitude de mesure d'étalonnage peut être relativement grande par rapport à la tolérance spécifiée. C'est le cas lorsque le rapport entre l'écart admissible et l'incertitude de mesure élargie est inférieur à 2 [TUR (Test uncertainty Ratio) < 2]. L'évaluation suivant la règle de décision **Niveau de confiance Elevé** dans ce cas de figure n'est pas appropriée d'un point de vue métrologique, les résultats d'étalonnage des cas II et III (voir Fig.1) sont évalués selon la règle **Niveau de confiance Faible**.

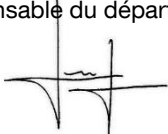
Par exemple, la métrologie dimensionnelle, un niveau de confiance élevé affecterait particulièrement les résultats de conformité. Nous avons fait le choix dans ce cas de figure, de réaliser la déclaration de conformité selon la règle **Niveau de confiance Faible** pour tous les appareils de mesure de longueur.

Toutes ces dispositions sont documentées dans nos certificats d'étalonnage.

Les certificats d'étalonnage raccordés (ISO) continueront à être évalués selon la règle **Niveau de confiance Faible**.

Cordialement.

• **Christophe SCHAUNGER**
Responsable du département CALIBRATION SERVICES



Vous souhaitez fixer les règles de déclaration de conformité pour l'ensemble de votre parc ? Veuillez remplir ce formulaire et l'adresser à votre interlocuteur Testo Industrial Services.

Déclaration de conformité - règle de décision :

- Niveau de confiance Elevé
- Niveau de confiance Faible
- Pas d'évaluation de la conformité

Votre numéro de client Testo Industrial Services :

.....
Nom de votre société + nom de la personne à contacter :

.....
Adresse de votre entreprise :

.....
.....
.....

Signature, date et cachet

.....